

00B M85

21 Nov 2005

243

2HIP HOLDINGS
Société par actions simplifiée au capital de 28.008.392,04 euros
Zone d'Entreprise de la Farlède - 83089 Toulon cedex
428 634 067 RCS Toulon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2005**

La société « **WRIGHT MEDICAL TECHNOLOGY Inc.** », société de droit américain, au capital de USD 10, dont le siège social est situé 5677 Airline Road – Arlington – 38002 Tennessee, Etats-Unis, représentée par Monsieur Barry Bays,

Agissant en qualité d'associé unique de la société « **2HIP HOLDINGS** », propriétaire de la totalité des 1.837.821 actions composant le capital social,

Après avoir constaté que, conformément aux dispositions légales et à l'article 14 des statuts, les documents ci-après ont été tenus à sa disposition, au siège social, dans les délais légaux :

- le rapport établi par le directeur général,
- le texte des projets de décisions,
- un exemplaire des statuts,

En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du nouveau président en remplacement du président démissionnaire,
.....
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A pris ce jour les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 13.1 des statuts :

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Laurence Fairey, président de la Société, à compter du 5 octobre 2005 et nomme, pour le remplacer, Monsieur Barry Bays, demeurant 5677 Airline Road – Arlington – 38002 Tennessee aux Etats-Unis, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2007, sauf décision contraire de l'associé ou cessation anticipée par démission notamment.

Monsieur Barry Bays exercera les pouvoirs prévus par l'article 10 des statuts.
.....

L'associé unique prend acte que Monsieur Barry Bays, pressenti pour exercer les fonctions de président de la Société, a fait connaître par avance qu'il accepterait les fonctions qui viendraient à lui être confiées et a déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat de président.
.....

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme
Le directeur général



Monsieur Julian Mackenzie